



Compte rendu Observatoire DT DICT Bourgogne Franche-Comté 16 octobre 2024

Présents :

AIT TAGADIRT Mohamed	DIJON METROPOLE
ASPERT Sébastien	Conseil Départemental de la Côte d'Or
BARBIER Goëry	SMABTP
BAROIN Patrick	ENEDIS agence cartographie service DT DICT
BEARD Stéphane	TRAPIL ODC
BERARD Emilie	PIQUAND TP
BERGER Marion	SERPOLET CENTRE EST
BURY Stéphanie	ROUGEOT TP
DECOCQ Olivier	GRDF
DAUJON Rémy	FRTTP BFC
FIET Richard	CARTOLIA
FLENET Stéphane	FNTTP
FUOCO Florent	VINCI Construction EUROVIA
HEBERT Didier	COLAS
KIRCHEMANN Jérôme	DIJON METROPOLE
LIEBARD Vincent	IGN
METZGER Mickaël	GRT Gaz
MEURIOT Pascal	RTE GMR Bourgogne
MORIZOT Marie France	GRAND DOLE
MORNAND Hélène	Ordre des Géomètres Experts
NIEDZWIECKI Christian	SCUB
PARADIS Alain	DREAL
RAMANI Zacharia	SOGELINK

RONDOT Philippe	ENEDIS
SAUNIER Audrey	ENEDIS AFC
TOPIE Gabrielle	DIJON METROPOLE

Excusés :

GIRARD Magali	SNCF réseau
RICHARD Jule	BER 21

Ordre du jour (rappel)

1 - Accueil et tour de table

2 - Point d'avancement de la mise en place du PCRS 21 (CD21)

...et pour les autres départements... ? (Vincent LIEBARD, IGN)

3 - Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes (tour de table)

4 - Travaux d'ordre non-électrique à proximité de réseaux électriques (Stéphane FLENET)

- Décret n° 2024-552 du 17 juin 2024
- Arrêté du 5 juillet 2024

5 - Point sur les événements

- Journée sécurité 2025 – Atelier DT-DICT
- Événement Majeur à destination des responsables de projets

6 - Statistiques 2023-2024 exploitants (les exploitants)

7 - Suivi global des visites pédagogiques GRDF (Olivier DECQOC)

8 – Intervention de la DREAL – Visites de chantiers (Alain PARADIS)

9 - Informations / questions ouvertes / délocalisation ?

1 - Accueil et tour de table.

Christian NIEDZWIECKI ouvre la séance, il remercie les membres présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Chaque membre se présente et donne sa fonction au sein de l'entité qu'il représente.

2 - Point d'avancement de la mise en place du PCRS 21.

Sébastien ASPERT du CD 21 nous fait un point d'avancement des travaux de réalisation du PCRS 21. Pour rappel, le CD21 est APLC pour la réalisation du PCRS sur le département et Dijon Métropole s'est dotée d'un PCRC à l'échelle de son territoire.

Une réunion plénière de lancement du PCRS est prévue en début d'année 2025. Le Président du département recevra à cette occasion les Présidents des communautés de communes, les exploitants de réseaux. Le souhait du département est d'aller vers la constitution d'un jumeau numérique.

A ce jour, le CD21 prend en charge la part régionale de financement du programme LiDAR HD.

Cet équipement numérique de description 3D du territoire est le point d'appui de l'IGN lui permettant de livrer le PCRS.

Compte tenu des conditions météorologiques, une seule journée de survol du département a eu lieu jusqu'à aujourd'hui. Les survols reprendront au mois de mars 2025, les livrables étant toujours attendus durant cette même année.

Concernant les mises à jour, l'utilisation d'un drone est prévue pour traiter les modifications de PCRS engendrées par les opérations dirigées par le CD21.

Les engagements financiers à ce jour sont les suivants :

PCRS de base (orthophoto/précision 5 cm): 1 600 000 euros TTC environ

PCRS de base + LiDAR HD (ajout de la troisième dimension) : 1 900 000 euros TTC environ

PCRS de base + LiDAR HD + jumeau numérique (outil de traitement de la donnée): 2 200 000 euros TTC environ.

Vincent LIEBARD de l'IGN prend la parole pour exposer l'avancement en cours des autres PCRS de la région en rappelant préalablement le contexte.

(PDF de présentation joint au présent CR)

3 - Informations sur les incidents ayant eu (ou pouvant avoir) un impact sur la sécurité des personnes

GRDF :

- Vols de 7 colonnes montantes sans conséquences corporelles...
- Augmentation du nombre de fiches plantées dans des tuyaux de gaz
- Absence d'embout souple sur aspiratrice en phase de recherche de canalisation

VINCI : incidents sur des réseaux en domaines privés où les installations sont peu ou pas cartographiées

ENEDIS :

- un câble BT, situé à 15 cm de profondeur, touché par un paysagiste à la suite de la modification du profil. Les DICT avaient été réalisées mais le projet a été modifié en cours de réalisation des travaux si bien que le paysagiste, intervenant en fin de chantier, n'avait plus la bonne information de profondeur. Une journée en observation à l'hôpital.

- Un alternant devant riper un câble isolé sous tension avec une tige de fer a provoqué un flash. L'isolant était potentiellement défectueux et/ou la tige de fer trop agressive. Une journée en observation à l'hôpital.

- diverses situations de travaux en façade de bâtiment sans DICT. ENEDIS réfléchit à simplifier les procédures de mise en place des protections sur les câbles non isolés afin de faciliter et d'encourager la prévention pour les entreprises.

4 - Travaux d'ordre non-électrique à proximité de réseaux électriques

Le Président donne la parole à Stéphane FLENET, Président du comité DT-DICT à la FNTP, qui expose l'entrée en vigueur de l'habilitation BF-HF au 5 janvier 2025.

A noter les deux niveaux d'habilitation :

- Exécutant
- Chargé de chantier

Cette habilitation vise à s'assurer que les personnels qui réalisent des travaux d'ordre non électrique à proximité de câbles électriques enterrés sous tension maîtrisent les gestes suivants :

- Nettoyage d'un câble
- Ripage d'un câble
- Soutien d'un câble
- Ouverture d'un fourreau
- Protection d'un câble

Certaines équivalences (partie théorique) sont prévues entre la formation IPR et la formation BF-HF.

Vous trouverez toutes les informations dans le document joint « Travaux à proximité des réseaux et risque électrique – Evolution réglementaire – comité FNTF 24 09 2024 »

5 - Point sur les événements

▪ Interventions de l'OR à la suite de trois invitations :

Le 6 juin 2024, l'OR a participé à une journée d'action organisée par la société ENGIE sur le thème de la sécurité sur les chantiers à Chalon sur Saône. Quatre-vingts personnes environ étaient présentes, parmi lesquelles se trouvaient des techniciens, des responsables QHSE et des managers. Les échanges furent très riches et ont permis de balayer la réglementation de 2012 en rappelant le rôle des trois grandes familles d'acteurs.

Le 21 juin 2024, l'OR a répondu à l'invitation de DIJON METROPOLE afin d'animer une demi-journée d'information sur le décret de 2012. Une quarantaine de personnes étaient présentes représentant les services de la voirie, du bâtiment et des espaces verts. Il est envisagé de renouveler l'opération.

Le 10 octobre 2024, le Carrefour des Collectivités à Besançon a proposé un temps d'échange sur le thème « construire sans détruire ». L'OR a animé cet atelier.

▪ Journée sécurité 2025 – Atelier DT-DICT

A l'instar des années précédentes, la Fédération Régionale des Travaux Publics organise sa prochaine journée sécurité le 24 janvier 2025 à l'Ecopôle de Besançon. L'OR animera l'atelier DT-DICT.

▪ Événement Majeur à destination des responsables de projets

Christian NIEDZWIECKI présente les contours de l'EM que l'OR souhaite organiser :

Objectif : sensibiliser les responsables de projets au contenu de la loi anti-endommagement

Cible : élus de petites communes, présidents de communautés de communes, services généraux, services techniques...

Format : ½ journée, 2 tables rondes suivies d'un apéritif déjeunatoire

Lieu et date: Izier (21), le 19 mars 2025

Partenaires : CD21, GRDF, ENEDIS, FRTP et ses syndicats de spécialités, FNTF, ON, DREAL.

Un groupe de travail est à l'œuvre pour affiner le contenu des tables rondes dont les thèmes seraient :

- « Une réglementation respectée, c'est l'assurance d'un chantier sécurisé »
- « Qu'est-ce qu'un marché conforme à la réglementation »

Le Président présente alors le challenge suivant :

Chaque membre de l'observatoire est invité à cet événement. Chacun, parmi son réseau, communiquera sur cet événement et invitera deux personnes de la cible.

Christian NIEDZWIECKI insiste sur la mobilisation de tous pour fédérer autour de cet événement et attirer le maximum de responsables de projets.

6 - Statistiques 2023-2024 exploitants

(PDF joint)

Les valeurs absolues de 2024 sont à rattacher au premier semestre.

Les pourcentages sont calculés après extrapolation sur l'année.

Ces chiffres seront consolidés en début d'année 2025.

Stéphane BEARD intervient pour préciser que seules 20% des DT adressées à TRAPIL débouchent sur une visite en présence du responsable de projet !

Olivier DECOQ (GRDF) apporte les précisions suivantes : sur 92 dommages constatés ces derniers mois, 12 situations n'avaient pas fait l'objet DT DICT. D'autre part, lors des REX, les responsables de projets sont régulièrement absents.

Sébastien ASPERT évoque la situation du sous-tubage (par exemple fibre optique passant dans un ouvrage tier) alors que l'exploitant du fourreau ne répond pas correctement à la DT DICT.

7 - Suivi global des visites pédagogiques GRDF

Olivier DECOQ rapporte les éléments suivants :

- La conformité par rapport à l'application du décret sur les chantiers visités est de plus de 90%
- Les chantiers concernés étant déclarés, ceux ne faisant pas l'objet de DT et/ou de DICT ne peuvent être visités
- Malgré le nombre important de visites, le niveau d'endommagement ne baisse pas
- GRDF est toujours accueilli positivement lors des visites
- Les écarts principaux portent sur le marquage piquetage

8 – Intervention de la DREAL – Visites de chantiers

Alain PARADIS (DREAL) prend la parole pour évoquer les visites de chantiers réalisées par la DREAL BFC.

Durant ces derniers mois, vingt visites ont été menées sur le territoire dont huit dans les départements de la Côte d’Or et du Doubs.

Parmi les écarts constatés, on trouve :

- Plan non à jour qui engendre un défaut de marquage piquetage
- DICT non renouvelée
- Marquage piquetage non maintenu

9 - Informations / questions ouvertes / délocalisation ?

- Conformité des marchés : il sera demandé aux entreprises de fournir des indicateurs de conformité des marchés au stade de l’appel d’offre. Le cadre utilisé, il y a quelques années pour les mêmes besoins, sera mis à jour et envoyé aux entreprises participant à l’OR.
- PAD et exploitants de réseaux : il leur est demandé de réfléchir à la mise en place d’un indicateur permettant de déterminer le délai moyen entre l’établissement de la DT et de la DICT
- L’OR souhaite pouvoir faire participer certains de ses membres en visio lors des prochaines réunions. Il se rapprochera des services informatiques de la ville de Dole pour connaître les possibilités d’utiliser une salle équipée en visio-conférence.
- Olivier DECOCCQ informe l’Observatoire d’un possible changement de fonction au sein de GRDF et indique que son remplaçant à l’OR pourrait être Antoine FABRI. Christian NIEDZWIECKI remercie chaleureusement Olivier pour son implication dans les divers travaux menés par l’OR durant plusieurs années.
- Florent FUOCO fait part d’une réponse de DICT où figure un plan au format « KMZ » et s’interroge sur la conformité vis-à-vis de de la réglementation de ce type de format. Ce dernier ne semble pas conforme car il ne répond pas au cadre décrit dans le paragraphe 6.4.2.1 du fascicule 1.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le prochain observatoire se tiendra lors de l'Événement Majeur, le 19 mars 2025 à la salle des fêtes d'Izier (21).

Le Président compte sur votre présence et espère vous voir chacun accompagné de plusieurs responsables de projets de communes rurales.